Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213501216-20260709-60_2026-DE

Mairie de GOSNE
Place du Calvaire
35140 GOSNE
☎ 02 99 66 32 08
mairie@gosne.fr

60-2026
Nomenclature : 7.10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
30 juin 2026

Date d'affichage
10 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six,
le 09 juillet, à 19h00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. David VEILLAUX, Maire

Étaient présents : MM Veillaux, Gillet, Morin, Havard, Blot, Viscart, Pericot, Trovalet, Orain, Charrieau, Minaud, Cervi, Guérin-Leconte, Serra, Aubault, Foliard, Boutheloup

Étaient absents excusés : MM. Le Cuff, Guegan

Procurations de Mme Le Cuff à Mme Gillet, de M. Guegan à M. Blot

Nombre de conseillers		**Formant la majorité des membres en exercice**
En exercice	: 19	
Présents	: 17	M. Pericot a été élu secrétaire de séance
Votants	: 19	

60-2026 CONCESSIONS – TARIFS JARDIN DU SOUVENIR

M. Morin, adjoint en charge du cimetière, indique que suite à la mise en place d'un jardin du souvenir dans le cimetière communal, il y a lieu de fixer les tarifs de son utilisation, à compter du 10 juillet 2026.
Il propose un coût de dispersion des cendres et un coût pour la mise en place d'une paque d'identité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 2 votes contre, 1 abstention, 16 votes pour :

- **DÉCIDE** de fixer les tarifs suivants à compter du 10 juillet 2026 :

1/ Dans le cadre des crémations, le coût de la dispersion dans le jardin du souvenir est de **50€.**
2/ Pour dépôt d'une plaque d'identité, lorsqu'une dispersion est réalisée au jardin du souvenir, la Commune fournit la plaque et les consignes de gravure ; la plaque est déposée par le prestataire choisit par le titulaire de la concession, pour une **durée de 50 ans**. **Le coût est de 50 €.**

Le Registre dument signé pour copie conforme,
Le Maire,
David VEILLAUX

MAIRIE DE GOSNE